



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE À HUIS CLOS AU 1578 CHEMIN DU FER À CHEVAL À SAINTE-JULIE ET PAR VISIOCONFÉRENCE LE :

MERCREDI 23 FÉVRIER 2022, À 16:30 HEURES

CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES ÉTABLIES POUR LA PÉRIODE RELATIVE À LA COVID-19 PERMETTANT DE DÉLIBÉRER ET VOTER À UNE SÉANCE PAR TOUT MOYEN DE COMMUNICATION.

Étaient présents à Sainte-Julie :

Monsieur Martin Dulac	Président et Délégué de la Municipalité de McMasterville
Madame Maud Allaire	Vice-Présidente et Déléguée de la Ville de Contrecoeur

Participaient par visioconférence :

Madame Nadine Viau	Déléguée de la Ville de Beloeil
Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Madame Alexandra Labbé	Déléguée de la Ville de Chambly
Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Mélanie Villeneuve	Déléguée de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Claude Gauthier	Délégué de la Ville de Richelieu
Monsieur Stéphane Williams	Délégué de la Municipalité de Saint-Amable
Monsieur Yves Lessard	Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Mario Lemay	Délégué de la Ville de Sainte-Julie
Monsieur Sylvain Casavant	Délégué de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Madame Brigitte Collin	Déléguée substitut de la Ville de Varennes
Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Monsieur Martin Dulac.

Étaient également présents à Sainte-Julie :

Monsieur Marco Carrier	Directeur de Police
Madame Nathalie Guérin	Secrétaire-Trésorière
Madame Marie-Claude Veilleux	Greffière-adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 janvier 2022;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 24 janvier 2022;
5. Ressources humaines – Résolutions;
 - 5.1 Résolution de délégation de pouvoir pour embauche d'employés syndiqués – Recommandation du CE
6. Administration et finances – Résolutions;
 - 6.1 Demande de prix 2022-R-016 pour l'achat de différents articles vestimentaires pour policiers-policières
 - 6.2 Achat d'une fourgonnette 12 places (Gendarmerie)
 - 6.3 Adoption de la liste des comptes à payer
 - 6.4 Décision pour les séances du conseil suivant la mise à jour des mesures sanitaires
7. Avis de motion – Projets de règlements – Politiques – Adoption;
 - 7.1 Règlement 42 augmentant le fonds de roulement de 3 000 000 \$ à 3 500 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 500 000 \$ provenant de l'excédent accumulé affecté – Projets spéciaux – Adoption
 - 7.2 Achat d'équipement et de matériel divers – Emprunt d'une partie du fonds de roulement – Dépenses du programme en immobilisations 2022
8. Dépôt de documents;
 - 8.1 Correspondance
 - 8.2 Tableau des mouvements de personnel
9. Varia;
10. Période de questions;
11. Clôture de la séance.

POINT 1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le Président déclare la séance ouverte. Il est 16h32 heures.

POINT 2 **RÉSOLUTION** **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Madame Alexandra Labbé

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Comité en y ajoutant le point suivant :

- 5.2 Lettre d'entente – Nomination d'auxiliaires permanents et étude sur l'évaluation des besoins en effectif;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2373



No de résolution
ou annotation

CA-22-2374

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 3

RÉSOLUTION

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 janvier 2022

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2022;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 janvier 2022 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2375

POINT 4

RÉSOLUTION

Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 24 janvier 2022

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 24 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Gauthier

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte du procès-verbal du Comité Exécutif du 24 janvier 2022;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors de la réunion du 24 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2376

POINT 5

RESSOURCES HUMAINES – RÉSOLUTIONS

POINT 5.1

RÉSOLUTION

Résolution de délégation de pouvoir pour embauche d'employés syndiqués – Recommandation du CE

ATTENDU que la Régie fait face, comme plusieurs autres sphères d'activités, à une pénurie de main d'œuvre;



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU qu'il est devenu essentiel de prendre tous les moyens nécessaires afin de faciliter le recrutement à l'externe;

ATTENDU que notre Règlement décrétant les règles de délégations de pouvoirs, de contrôle et de suivi budgétaires ne prévoit pas d'accorder le pouvoir d'embaucher des employés syndiqués (temporaires ou permanents);

ATTENDU les représentations faites, séance tenante, par la Secrétaire-Trésorière;

ATTENDU la résolution CE-22-3633 adoptée le 9 février 2022 par le Comité Exécutif de la Régie recommandant d'entériner la résolution de délégation de pouvoir pour embauche d'employés syndiqués;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lemay

ET RÉSOLU :

D'ENTÉRINER un pouvoir à la Directrice des ressources humaines ou, en son absence, à la Conseillère en ressources humaines ou à la Secrétaire-Trésorière, d'embaucher des employés syndiqués temporaires ou des employés permanents dont les postes sont déjà existants aux organigrammes de la Régie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5.2 RÉSOLUTION

CA-22-2377

Lettre d'entente – Nomination d'auxiliaires permanents et étude sur l'évaluation des besoins en effectif

ATTENDU que les parties négocient présentement le renouvellement de la convention collective expirée le 31 décembre 2020;

ATTENDU que les besoins en effectifs policiers constituent un enjeu de la négociation;

ATTENDU que la Régie désire faire évaluer les besoins en effectifs par une firme indépendante, avant de prendre position sur cette question;

ATTENDU que la situation actuelle au sein des services de police quant au manque d'effectifs nécessite une attention immédiate;

ATTENDU que les parties désirent apporter une solution temporaire et immédiate concernant la rétention des policiers temporaires;

ATTENDU que la présente entente ne préjudicie en rien la position des parties dans le cadre des négociations relatives au renouvellement de la convention collective, quant à ces matières et quant aux conditions de travail attachées aux différents postes concernés;

ATTENDU que les parties conviennent de poursuivre les discussions relativement à la négociation de la convention collective;

ATTENDU la lettre d'entente soumise aux membres du Conseil d'Administration sur ce sujet;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU les représentations formulées par le Directeur de police;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maud Allaire
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

DE RECOMMANDER l'acceptation des termes de la lettre d'entente avec la Fraternité des policiers et policières Richelieu-Saint-Laurent sur la nomination d'auxiliaire permanents et étude sur l'évaluation des besoins en effectif;

DE DÉCLARER que ces nominations seront effectives le 6 mars 2022;

D'AUTORISER le Directeur de police, M. Marco Carrier, à signer ladite lettre d'entente conformément au texte soumis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6 **ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉSOLUTIONS**

CA-22-2378

POINT 6.1 **RÉSOLUTION**

Demande de prix 2022-R-016 pour l'achat de différents articles vestimentaires pour policiers-policières

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit, afin de respecter l'article 30 de la convention collective intervenue avec la Fraternité, disposer d'articles vestimentaires notamment de chemises manches courtes et longues de même que des pantalons, pour répondre aux besoins des policiers et policières pour l'année 2022;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a procédé à une demande de prix pour l'acquisition de ce matériel auprès de quatre (4) fournisseurs à savoir:

- Centre du Travailleur FH (Sainte-Julie, Québec);
- Martin & Lévesque Inc. (Saint-Romuald, Québec);
- Mercerie G. Brabant (Saint-Hyacinthe, Québec);
- Uniform Works (Dartmouth, Nouvelle-Écosse);

ATTENDU que trois (3) propositions ont été déposées;

ATTENDU que lesdites propositions étaient conformes aux exigences demandées;

ATTENDU la recommandation de Madame Nancy Prévost, acheteur, de retenir la proposition de l'entreprise « *Martin & Lévesque Inc.* »;

ATTENDU la recommandation de Madame Prévost, de faire l'achat de différents articles vestimentaires de l'entreprise « *Martin & Lévesque Inc.* » pour un prix de 66 080,40 \$ plus les taxes applicables;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nadine Viau
APPUYÉ PAR Madame Brigitte Collin

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *Martin & Lévesque Inc.* » le contrat pour l'achat de différents articles vestimentaires pour un prix de 66 080,40 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Secrétaire-Trésorière à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2379

POINT 6.2

RÉSOLUTION

Achat d'une fourgonnette 12 places (Gendarmerie)

ATTENDU que la Régie désire faire l'acquisition d'une fourgonnette, 2018 ou plus, d'occasion ou neuf, de marque Ford Transit pour la Gendarmerie;

ATTENDU la résolution CE-22-3635 adoptée le 9 février 2022 par le Comité exécutif accordant un pouvoir de dépenser à la Secrétaire-Trésorière pour l'acquisition d'une fourgonnette pour la Gendarmerie pour un montant maximum de 73 000 \$ incluant les taxes applicables conformément au budget d'immobilisations 2022;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a contacté les fournisseurs habituels pour cet achat;

ATTENDU la pénurie de véhicules,

ATTENDU que seulement un véhicule usagé correspondant à nos caractéristiques est celui d'Oliver Ford St-Hubert au montant de 63 492,07 \$;

ATTENDU le rapport de Madame Nathalie Guérin, secrétaire-trésorière, recommandant de retenir la soumission de « *Olivier Ford St-Hubert* » pour l'achat dudit véhicule;

ATTENDU la résolution empruntant au fonds de roulement pour le programme d'immobilisations 2022;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alexandra Labbé
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU :

D'ENTÉRINER l'achat au concessionnaire « *Olivier Ford St-Hubert* » d'un (1) véhicule Fourgonnette transit 2019, 42 079 km pour un prix total de 63 492,07 \$ plus les taxes applicables;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

D'AUTORISER la Secrétaire-Trésorière, Nathalie Guérin, ou, en son absence, la Responsable de la Trésorerie, Caroline Vigneault à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2380

POINT 6.3

RÉSOLUTION

Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.3 a) et b);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Gauthier
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 1 264 479,15 \$ soient acceptés et que la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Secrétaire-Trésorière, soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2381

POINT 6.4

RÉSOLUTION

Décision pour les séances du conseil suivant la mise à jour des mesures sanitaires

ATTENDU le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU que les consignes sanitaires décrétées par le gouvernement du Québec offrent la possibilité pour les membres du Conseil d'administration de participer aux séances en personne ou à distance;

ATTENDU que les locaux actuellement disponibles à la Régie ne sauraient respecter la distanciation physique recommandée dans le but de protéger la santé de chacun;

ATTENDU les échanges à ce sujet entre les élus;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le conseil d'administration à poursuivre ses séances à huis clos et en visioconférence et ce, jusqu'à nouvel ordre;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 7

AVIS DE MOTION – PROJETS DE RÈGLEMENT – POLITIQUES – ADOPTION

CA-22-2382

POINT 7.1

RÉSOLUTION

Règlement 42 augmentant le fonds de roulement de 3 000 000 \$ à 3 500 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 500 000 \$ provenant de l'excédent accumulé affecté – Projets spéciaux – Adoption

ATTENDU le projet de règlement numéro 42 augmentant le fonds de roulement de 3 000 000 \$ à 3 500 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 500 000 \$ provenant de l'excédent accumulé affecté – Projets spéciaux;

ATTENDU qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil d'Administration au plus tard quarante-huit (48) heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 26 janvier 2022;

ATTENDU qu'un projet du règlement a été déposé à l'assemblée régulière du Conseil d'Administration de la Régie tenue le 26 janvier 2022;

ATTENDU que sont connus par les membres du Conseil d'Administration l'objet du règlement, sa portée et ses implications financières;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le Règlement numéro 42 augmentant le fonds de roulement de 3 000 000 \$ à 3 500 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 500 000 \$ provenant de l'excédent accumulé affecté – Projets spéciaux;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2383

POINT 7.2

RÉSOLUTION

Achat d'équipement et de matériel divers – Emprunt d'une partie du fonds de roulement – Dépenses du programme en immobilisations 2022

ATTENDU l'adoption par la Régie du programme des dépenses en immobilisations 2022;

ATTENDU que ce programme de dépenses en immobilisations prévoit des achats par fonds de roulement;

ATTENDU la liste de ces dépenses jointe à la présente résolution;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard
APPUYÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la Secrétaire-Trésorière à emprunter une somme de 384 724 \$ au fonds de roulement, aux fins d'effectuer les dépenses en immobilisations 2022 dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Cette somme sera remboursée à compter de 2023, selon les termes du tableau suivant :

Trois (3) ans	15 800 \$
Quatre (4) ans	160 000 \$
Cinq (5) ans	66 500 \$
Huit (8) ans	141 974 \$
Total	384 274 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 8 DÉPÔT DE DOCUMENTS

POINT 8.1 CORRESPONDANCE

I. Soumise au Comité Exécutif du 9 février 2022 :

- a) 21 janvier 2022 Commission municipale
➢ Régie intermunicipale de police
Richelieu-Saint-Laurent
*Re : Formulaire de validation des
résultats audit de conformité
dûment complété*

II. Soumise au Conseil d'Administration du 23 février 2022 :

- b) 8 février 2022 Monsieur Nicolas Dionne, Médiateur-
conciliateur
➢ Monsieur Marco Carrier, Directeur
de police et Monsieur Martin Fisette,
Président, Fraternité des policiers et
policières Richelieu-Saint-Laurent
Re : Démarche de médiation
- c) 15 janvier 2022 MPA inc., Société de comptables
professionnels agréés
➢ Membres du conseil
Régie intermunicipale de police
Richelieu-Saint-Laurent
*Re : Mission d'auditer les états
financiers de la Régie*
- d) 10 février 2022 Monsieur Martin Fisette, Président,
Fraternité des policiers et policières
Richelieu-Saint-Laurent
➢ Monsieur Martin Dulac, président du
CA de la RIPRSL



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

Re : Climat de travail

POINT 8.2 **TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL**

Il est procédé au dépôt du tableau des mouvements de personnel.

POINT 9 **VARIA**

Aucun sujet additionnel n'est traité.

POINT 10 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

POINT 11 **RÉSOLUTION** **Clôture de la réunion**

CA-22-2384

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maud Allaire
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

NATHALIE GUÉRIN
Secrétaire-Trésorière

MARTIN DULAC
Président